

A + A  
Société par actions simplifiée au capital de 3 188 775 euros  
Siège social : 31, rue de l'industrie - 44310 Saint Philbert de Grand Lieu  
RCS Nantes 815 002 456  
(la « Société »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT  
EN DATE DU 2 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux mai,

**JFC Industrie**, société par actions simplifiée au capital de 18 330 000 euros, dont le siège social est situé 35, avenue Friedland - 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 529 067 282,

Président de la Société,

**a pris** les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts de la Société,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIERE DECISION**

*(Transfert du siège social et modification corrélative des statuts de la Société)*

Le Président,

**décide** de transférer le siège social du 31, rue de l'industrie - 44310 Saint Philbert de Grand Lieu, au 14, rue des Frères Lumière - 44310 Saint Philbert de Grand Lieu, à compter de ce jour, étant précisé que la Société ne conserve aucune activité à son ancien siège social.

Le Président **décide** en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts de la Société, comme suit :

**« ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL**

*Le siège social est fixé au : **14, rue des Frères Lumière - 44310 Saint Philbert de Grand Lieu.** »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

**SECONDE DECISION**

*(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)*

Le Président,

**donne** tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

\*\*\*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et consigné au registre prévu par la loi.



---

**JFC Industrie**

Monsieur Jean-François Chêne